



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

19 octobre
Manifestation nationale

Immigration
Pacte européen

Territoriale
les enjeux du vote

Qui a le pouvoir de faire baisser
votre taux d'emprunt ?

Vous !

*Le
Rendez-vous*

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

CASDEN est une banque à 100% détenue par des enseignants, des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. CASDEN est une banque à 100% détenue par des enseignants, des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. CASDEN est une banque à 100% détenue par des enseignants, des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** découvrez une épargne différente, souple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
OME p. 11
TARSUS p. 16
GMF p. 27
SNCF p. 31
TICK ART p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Garde d'enfant :
un droit opposable?

5

La crise financière

8

publiques

Budget d'austérité

9

éducatives

19 octobre,
l'école dans la rue

10

Pauvres étudiants

13

c'est demain

La politique européenne
d'immigration

24

culture

La Comédie française
tourne en Europe

26

DOSSIER

Territoriale : les enjeux du vote

1,8 million d'agents sont appelés à élire leurs représentants dans les commissions paritaires de la fonction publique territoriale (FTP). Un secteur traversé par de profondes mutations : décentralisation, réforme des politiques publiques... Un enjeu fort aussi pour la FSU qui présente pour ce scrutin de nombreuses listes.



Culture, budget tranquille rue de Valois

La suppression de la publicité sur France Télévisions est entérinée dans le projet de budget de la culture présenté le 26 septembre dernier par Christine Albanel. En augmentation de 2,6 %, il laisse sur leurs gardes les professionnels et les acteurs de la vie culturelle.



édito

Des choix injustes et inefficaces



Gérard Aschieri

La crise qui ébranle les économies des pays les plus riches n'a rien d'un cataclysme aussi inéluctable que naturel ; ni ne peut s'expliquer simplement par les pratiques hasardeuses de quelques banquiers : elle interroge sur les dérives d'un libéralisme où les profits financiers sont devenus l'alpha et l'oméga.

Et il ne suffira pas de taxer les « parachutes dorés » pour remédier à ces dysfonctionnements. Il faut se donner les moyens de transformer le système et de retrouver les moteurs d'une croissance saine, respectueuse des hommes et de l'environnement. Les services publics et en particulier ceux de la recherche et de l'éducation, devraient être considérés comme un investissement d'avenir ; la revalorisation des salaires être une priorité ; la sauvegarde d'une protection sociale solidaire de haut niveau un incontournable objectif.

L'impôt direct devrait jouer tout son rôle pour donner à l'État des capacités d'intervention accrues et lutter contre les inégalités

Or le président et son gouvernement ont fait le choix inverse d'amplifier leur politique de libéralisation, de privatisation, de remise en cause des solidarités. Le projet de loi de finance le montre bien.

Les salariés du public et du privé, les retraités, les chômeurs risquent d'être les premiers à payer le prix de ces choix injustes et inefficaces. Autant de raisons de mobiliser massivement le 7 octobre au plan interprofessionnel et le 19 octobre dans l'éducation.

Accord syndical israélo-palestinien

Un accord historique a été signé, le 6 août dernier, entre la Histadrout (centrale syndicale israélienne) et la fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU). Cet accord vise en particulier à la protection des travailleurs palestiniens employés dans les entreprises israéliennes. Selon Shaher Sae'd, secrétaire général de la PGFTU, « Ceci lève un obstacle majeur à la coopération future et au plein respect des droits des travailleurs palestiniens (...) » « Chaque travailleur, qu'il soit israélien, palestinien ou de toute autre origine, doit avoir pleinement droit aux protections prévues aux termes des normes internationales du travail (...) » a pour sa part déclaré Ofer Eini, président d'Histadrout. La CSI s'est félicitée de cet accord pour lequel elle s'est fortement engagée.

> FSE

L'Europe sociale à Malmö

La V^e édition du Forum Social Européen s'est tenue en Suède, à Malmö, du 17 au 21 septembre. On y a retrouvé l'intérêt de voir se mêler des militants de générations, de langues, de cultures différentes mais de façon moins enthousiaste que les éditions précédentes. La venue en terres scandinaves, avec des mouvements, des traditions politiques « nordiques » était un pari difficile : ainsi le syndicalisme est numériquement fort mais peine à mobiliser, pour ce type d'événement. La grande dispersion d'espaces, le manque de visibilité dans une ville où l'ordre paisible des rues n'était pas contrarié, ont effacé le spectacle et la fête : aucune mise en scène ne venait rappeler la dimension de l'événement et sa fonction dans la constitution d'un lien social et politique. Le sentiment de foule, le poids de la jeunesse, très présents dans les forums précédents, ne sont apparus que lors de la manifestation qui a rassemblé 15 000 personnes.

Dans un contexte de crise globale et d'offensives généralisées contre les droits sociaux malgré les résistances, dont ce FSE a permis de mesurer l'ampleur, les alternatives ont du mal à se construire, à se fédérer.

Une lecture détaillée des déclarations des différents réseaux montre une grande convergence dans les analyses mais cela n'efface pas la difficulté de passer de l'état de « nécessité » de prendre des



Un « agenda commun » des mouvements sociaux pour les prochains mois.

initiatives à celle de travailler pour les construire et rendre crédibles les alternatives. Ces limites sont le reflet des divergences stratégiques ou, peut-être, même de l'absence de ce débat. L'assemblée finale a toutefois débouché sur « l'agenda commun » des mouvements sociaux pour les prochains mois.

Le FSE reste un espace privilégié de rencontre des mouvements sociaux européens ; l'alternative à l'Europe libérale et forteresse, pour être difficile à construire, n'en est pas moins indispensable et les Forums sociaux sont de ce point de vue irremplaçables. Rendez-vous donc à Istanbul en septembre 2010 pour la VI^e édition du FSE.

SOPHIE ZAFARI

Maître de conf'

Sylvie Servigne est maître de conférence en informatique. Après l'obtention d'un doctorat, elle a pu intégrer le département informatique de l'INSA de Lyon. « J'ai pu bénéficier d'une allocation de recherche pendant 3 ans, et décrocher ensuite un monitorat, ce qui m'a permis d'obtenir le financement de mes études tout en ayant une première expérience de l'enseignement. Mais il faut ensuite se présenter à des concours, avec dossier, auditions orales, et 30 à 40 candidats pour un seul poste ». Son sujet de recherche ? Les SIG, les systèmes d'information géographiques, c'est-à-dire les outils qui permettent de stocker, traiter, visualiser de l'information géographique ou spatiale. « Actuellement, je travaille sur la gestion et l'indexation des données provenant des capteurs pour la surveillance de l'environnement ». Ces outils sont utilisés dans les collectivités territoriales par exemple,



Sylvie Servigne

Maître de conférence

pour l'établissement et la visualisation des cartes. Mais son travail ne s'arrête pas là, car outre les tâches administratives, toujours plus lourdes, s'ajoutent les fonctions d'enseignement. « J'ai la chance d'enseigner dans une école d'ingénieur, avec des moyens plus importants qu'à la fac, notamment pour la disponibilité que l'on peut offrir aux étudiants. Le seul problème, c'est qu'on se retrouve devant un amphi avec 110 garçons pour 10 filles... ».

Et Sylvie collabore aussi à une revue, participe à des conférences, travaille avec un réseau d'industriels... On l'aura compris, il ne reste plus beaucoup de place pour ses projets personnels. « Faire ce qu'on aime, c'est déjà pas mal ! Et je ne regrette pas ce métier, même si je souhaiterais que l'activité d'enseignement soit mieux reconnue ».

Emmanuel Guichardaz

Un temps d'élections



© CADIEU/NAJA

Le mouvement syndical français est à la veille de nombreux tests de représentativité.

Au mois de décembre prochain, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - CNRACL - sera renouvelé dans le cadre d'une élection directe par les affiliés, les retraités et les employeurs du régime. Ce scrutin - par correspondance avant le 2 décembre - constitue l'une des élections professionnelles les plus importantes en France avec un nombre d'inscrits de l'ordre de 3 millions de personnes (territoriaux et hospitaliers).

Le 6 novembre se tiendront les élections de la Fonction Publique Territoriale. Plus d'un million huit cent mille agents voteront pour élire leurs représentants dans les CTP, CAP et CHS. Ces élections, premières après les transferts des TOS, de l'équipe-

ment et de la culture, seront déterminantes pour connaître la représentativité des organisations syndicales. La FSU, notamment, se présente dans pratiquement tous les conseils régionaux, 60 % des conseils généraux et de nombreux centres de gestion.

Le 2 décembre se tiendront les élections professionnelles des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, qui vont concerner plusieurs centaines de milliers de votants relevant tous du champ de responsabilité de la FSU. Dans la même période, leurs collègues non-titulaires (enseignants, aides-éducateurs, AVS...) éliront pour la première fois leurs représentants dans les commissions consultatives. Enfin, se tiendront, le 4 décembre, les élections prud'homales, test ultime et décisif pour toutes les organisations syndicales.

Traditionnellement, les élections professionnelles ne sont pas favorables à l'unité syndicale. La signature, par la CGT et la CFDT, de la « position commune » et la modification des critères de représentativité qui en résulte, très critiquée par les autres organisations concernées, exacerbent les tensions et pèsent - on l'a vu le 7 octobre - sur l'action. Une situation à laquelle ne se résout pas la FSU, qui appelle à développer partout l'action unitaire.

JEAN-MICHEL DREVON

Le 7 octobre l'ensemble des salariés français était appelé à se mobiliser par un front unitaire de 6 organisations syndicales : CFE-CGC, CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA.

A l'occasion de la journée mondiale pour le travail décent il s'agissait de donner tout le poids d'une action interprofessionnelle à la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi, des services publics, et d'une protection sociale de haut niveau, au moment où se prépare le projet de loi de financement de la sécurité sociale et une nouvelle loi sur la santé.

C'est dire combien les revendications des personnels de la fonction publique étaient totalement concernées par cette action

La FSU appelait les personnels à se mobiliser massivement dans les divers secteurs par toutes les formes d'action dont la grève, comme ce fut le cas, notamment dans le second degré et l'enseignement supérieur.

France 2025, prospective sous contrainte gouvernementale

Eric Besson, secrétaire d'État à la Prospective, a lancé une réflexion devant déboucher sur un « diagnostic stratégique » pour la France en 2025.

Il s'agit « de déchiffrer les tendances, les facteurs d'évolutions et d'anticiper les menaces, les opportunités ou les ruptures possibles », l'objectif étant d'éclairer le pouvoir politique en lui proposant des scénarios possibles d'évolution. Cet exercice, lancé en avril, renoue, pour partie, avec la planification abandonnée en 1993. Près de 300 personnes, experts universitaires et administratifs, responsables d'entreprises, parlementaires et représentants des partenaires sociaux (dont la FSU et les confédérations syndicales) sont répartis en 8 groupes de travail : Mondialisation, Production et emploi, Création-recherche et

Développement-innovation, Ressources rares, Risques et protection, Vivre ensemble, État et action publique, Technologie et vie quotidienne.

La commission plénière valide le travail des groupes et élaborera le rapport final d'ici décembre. Les débats, souvent très pointus, sont marqués par le poids de la parole des experts. L'intérêt de la démarche prospective est évident dans son principe, mais à mi-parcours, même si aucune synthèse n'a encore été rédigée, une impression domine sans surprendre : « France 2025 » est sous haute contrainte et ne doit en aucun cas remettre en cause la politique gouvernementale actuelle.

Autant dire que les organisations syndicales auront fort à faire pour que soit pris en compte leur point de vue.

Droit opposable en 2012 ?



© NETANGENAJA

La France s'enorgueillit d'une démographie relativement florissante par rapport aux autres pays européens, (il naît environ 800 000 bébés par an) et met en avant les effets bénéfiques d'une politique familiale active.

Pour autant, il y a des ombres au tableau, que ce soit en terme de congé (la France n'est pas la meilleure pour la durée du congé maternité par exemple) ou en terme d'accueil du jeune enfant. Le nombre de places en crèche ou chez les assistantes maternelles est insuffisant et progresse peu. Le taux de scolarisation des 2-3 ans à la maternelle a chuté. La récente polémique autour de l'école maternelle à 2 ans, au-delà des aspects blessants des propos du ministre Darcos, est indécente, car s'il est légitime de débattre des meilleures structures à développer pour le bien-être de l'enfant, la réalité est celle d'un manque considérable de places en crèches, qui détermine aussi les choix.

Entre 2003 et 2006, le nombre d'enfants de 3 ans gardés par leurs parents et proches a augmenté de 7 % ; 600 000 parents (dont 98 % de mères) ont fait le choix d'un congé parental, mais pour un tiers d'entre-eux, c'est un choix contraint, faute d'autre possibilité de garde. Car si nombre de jeunes parents souhaiteraient pouvoir être près de leur enfant pendant les premiers mois, la question financière est également cruciale. On sait aussi que ce sont les femmes les moins qualifiées, à salaire faible qui arrêtent de travailler jusqu'aux 3 ans de l'enfant, et qu'elles ont le plus grand mal à se réinsérer ensuite dans l'emploi.

Nadine Morano, la secrétaire d'état à la famille, est chargée de mettre en œuvre la promesse du candidat Sarkozy : le droit opposable à la garde d'enfants : À partir de 2012, un parent qui n'aura pas trouvé de place pour faire garder son enfant pourra saisir la justice. Mais cette promesse est bien illusoire car il faudra créer au moins 350 000 places en crèches, ou comme le souhaite plutôt le gouvernement, développer davantage le réseau des assistantes maternelles - ce qu'il appelle « miser sur la diversification ». Il incite également à la création de crèches d'entreprise, pour lesquelles des aides financières sont accordées depuis 2004. Selon la Drees, la politique familiale bénéficie surtout aux familles aisées (grâce au quotient familial, et à l'aide à la garde d'enfant à domicile), et dans une moindre mesure, aux familles modestes (qui sont sous plafond de ressources); les classes moyennes étant les plus faiblement concernées par la redistribution familiale.

ELIZABETH LABAYE

Aide ménagère

L'état employeur vient de décider la suppression de la prestation sociale d'Aide Ménagère à Domicile à partir du 1^{er} janvier 2009, décision qui s'ajoute à celle, déjà intervenue, de l'aide à l'aménagement de domicile. Peu à peu, il se désengage de toute aide sociale en direction de ses anciens salariés à la retraite. En refusant toute décision visant à informer les retraités de leurs droits en matière d'action sociale, il s'appuie sur cette méconnaissance et la sous utilisation de l'existant pour justifier les suppressions, alors que les besoins chez les retraités de la fonction publique comme dans toute la société ne cessent de croître en matière de logement, d'aménagement de l'habitat pour l'adapter aux pertes de mobilité, et d'aide à domicile. Pour les retraités, cette suppression sera une raison supplémentaire de se mobiliser pour les manifestations du 16 octobre, à l'appel notamment de la FSU et de sa section de retraités.

EDVIRSP, paravent pour EDVIGE

Le 19 septembre, après une très forte mobilisation citoyenne contre le fichier EDVIGE, le gouvernement a dû retirer son projet. C'est une première victoire dans laquelle la FSU a pris toute sa part. Dans le nouveau décret, certaines données dites sensibles ont disparu (vie sexuelle et état de santé) mais le fichage de l'origine « raciale » est maintenu. La finalité du fichage des responsables institutionnels a disparu comme telle, mais les données recueillies peuvent toujours concerner les opinions philosophiques, politiques ou religieuses et l'appartenance syndicale Le « droit à l'oubli » est une petite avancée par rapport au texte de juillet mais en rien par rapport au texte en

vigueur, puisqu'il s'agit pour la première fois de fichier des mineurs et ce sur de simples soupçons, sans l'existence du moindre délit. Le droit à l'information et celui d'opposition n'ont pas été rétablis. La CNIL, destinataire du texte, a un mois pour se prononcer. Les organisations membres du Collectif NON à EDVIGE lui ont fait connaître leur volonté de la rencontrer pour lui exposer les très fortes oppositions que ce nouveau texte suscite. Elles maintiennent leur mobilisation du 16 octobre devant les préfetures. La FSU invite ses adhérents à rejoindre les collectifs qui se créent pour empêcher la mise en place de ce nouveau fichier.

Économie sur les retraites



© CADIEUNAJA

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale présenté le 29 septembre, contient une mise en musique du « travailler plus longtemps ». Revalorisation de la surcote, cumul emploi-retraites... On ne peut que s'étonner de voir le gouvernement s'obstiner à vouloir faire travailler plus longtemps ceux qui travaillent déjà sans mener une politique active en faveur de l'emploi qui permettrait à tous les actifs de vivre des revenus du travail et de cotiser pour la retraite.

Quant au COR, il planche déjà depuis plusieurs années sur les questions liant retraites et famille. Et la question est compliquée : si aujourd'hui en Europe, a progressé la notion de droits propres, en

lien avec la volonté de promouvoir l'égalité hommes/femmes, il est clair qu'on est encore loin de l'égalité salariale ou de carrière entre les hommes et les femmes, et que le partage des tâches ménagères ou éducatives, s'il a progressé, reste encore très inégalitaire. De plus, on ne peut débattre sereinement et sur le fond de cette question, au moment où les pensions vont se réduire du fait de leur non-indexation sur les salaires et de l'allongement de la durée de cotisations. Rappelons que dans la Fonction publique, les avantages dits familiaux (bonifications) ont été supprimés par la loi de 2003, pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004. Nous continuons à en réclamer le rétablissement, car les femmes en sont fortement pénalisées. La question des pensions de réversion s'inscrit quant à elle dans un contexte où les situations familiales (divorce, remariage, concubinage, pacs, etc.) évoluent et où l'activité professionnelle des femmes progresse. Le gouvernement a prévu d'ouvrir ce dossier après la publication du rapport du COR d'ici la fin de l'année.

S'il est donc légitime d'interroger les dispositifs actuels dans l'objectif de prendre mieux en compte ces transformations sociales, on sait que l'objectif ici comme dans les autres politiques sociales, est d'abord de réaliser des économies.

ÉLIZABETH LABAYE

Malgré l'opposition des organisations syndicales (FSU, CGT, FO) représentant la majorité des salariés cotisants à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) le gouvernement a décidé de passer en force, pour imposer une réforme qui entérine une baisse de près de 30 % à terme des futures pensions et une augmentation des cotisations, alors que les études de la Caisse des Dépôts et Consignation, qui gère le régime, montraient qu'il était possible de maintenir le niveau des pensions en augmentant progressivement et modérément les taux de cotisation, d'autant que l'état contribue plus faiblement pour les non-titulaires que pour les fonctionnaires. Un choix comptable mais aussi politique qui veut inciter ceux qui le pourront (une minorité) à se tourner vers les retraites par capitalisation, au profit des assurances, avec les aléas que l'on sait pour les épargnants. Le décret et l'arrêté viennent d'être publiés (JO du 24 septembre).

Livret A : hold-up sur l'épargne populaire ?

Le livret A est particulièrement prisé en période de crise financière. Du coup, les dépôts sont en hausse et le gouvernement convoite cette manne ! Or, le livret A permet de financer le logement social, dont on sait qu'il a bien besoin d'être développé. Fillon se verrait bien utiliser une partie de ce qu'il considère comme des excédents et les orienter vers les petites et moyennes entreprises ! L'objectif serait de refinancer Oséo,

la banque des PME ; autre proposition : injecter des liquidités (le « surplus ») pour « donner un ballon d'oxygène » au système bancaire. Rappelons par ailleurs que c'est la caisse des dépôts et consignations qui centralise aujourd'hui la collecte, mais que le gouvernement a décidé contre l'avis des personnels de la CDC et l'intérêt des usagers de banaliser la distribution du livret A par les banques.

La crise financière



© TREVIERSNAJA

Certains pays connaissent actuellement une crise financière de grande ampleur, entraînant d'importantes destructions de valeur. Cette crise est la conséquence de la déréglementation des activités bancaires et financières intervenue dans les années 1970-1980 (en France par les mesures Bérégovoy de 1985). Il devient possible aux institutions financières de prendre plus de risques, donc de distribuer plus de crédit ; ce qui entraîne de la croissance, mais aussi de l'inflation. Cette inflation se localise sur les marchés d'actifs (les biens qui servent de réserve de valeur), si bien que les bulles et les krachs se succèdent depuis vingt ans sur toutes sortes de marchés d'actifs : les caisses d'épargne américaines, la bourse japonaise, le marché de l'art, le marché immobilier (au début des années 1990, puis aujourd'hui), les marchés des changes et, bien sûr, les marchés financiers.

Une autre conséquence de la déréglementation est de relier entre eux tous les marchés : banque de détail et d'investissement, assurance, immobilier. Cette communication entre marchés ouvre la voie à une crise « systémique », affectant toute la planète finance. C'est ce qui se produit à

l'heure actuelle, car la crise prend place aux États-Unis, cœur du système financier mondial. La crise actuelle est née de l'effondrement du marché immobilier, qui concerne environ 4000 milliards de dollars de crédits.

Ces crédits ayant été revendus dans le monde entier, toutes les institutions financières sont touchées. Mais ces créances douteuses sont généralement dissimulées et n'apparaissent pas au bilan des banques, ce qui fait que personne ne sait qui est touché et à quelle hauteur.

Cette situation originale ouvre la voie à une crise de confiance majeure, qui s'est matérialisée ces derniers temps. Pour conjurer ce risque et recapitaliser les banques, l'État américain promet de racheter les créances douteuses à hauteur de 700 milliards de dollars. Après avoir bénéficié de la bulle, le contribuable américain va donc payer le krach (mais ce ne sont pas les mêmes groupes sociaux qui ont gagné et qui vont perdre !), dans un scénario illustrant une fois de plus la flexibilité du capitalisme américain. Mais cette crise majeure marque probablement la fin du cycle de libéralisation économique ouvert il y a trente ans et le retour à plus de régulation, comme la crise de 1929 avait débouché sur les règles strictes imposées par Roosevelt et ouvert la voie au compromis keynésien de l'après-guerre.

ARNAUD PARIENTY

Chomage : lourde responsabilité du gouvernement

L'évolution du chômage au mois d'août a été catastrophique : 41 300 chômeurs de plus, soit une hausse de 2,2 % en un mois qui constitue un record. Le chômage de longue durée a encore plus augmenté (3,4 %). Les reprises d'emploi diminuent depuis février 2007, passant de 95 000 à 80 000 par mois environ.

Ces chiffres sont parus en pleine crise financière, ce qui entretient la confusion sur les causes de cette hausse brutale. Il est évident que le chômage d'août ne s'explique en aucune façon par la crise de septembre. Depuis six mois, l'économie française tourne au ralenti, si bien que les créations d'emplois, en baisse depuis le début de l'année, ne compensent plus les destructions d'emplois. Une étude plus fine fait apparaître que la

cause d'entrée en chômage qui a le plus augmenté est la fin de mission d'intérim. De même, au deuxième trimestre, le nombre d'intérimaires a baissé de 48 500 personnes (-7,3 %), ce qui est considérable.

Clairement, l'origine de cet effondrement de l'intérim (qui succède à une hausse en 2007) s'explique par le choix des entreprises de substituer des heures supplémentaires à l'embauche d'intérimaires. On voit ainsi que, comme les syndicats l'avaient prédit, la politique en faveur des heures supplémentaires accroît le chômage. Mais, comme le gouvernement adore persévérer dans l'erreur, il répond à la forte hausse du chômage des seniors en promettant de ne plus les dispenser de recherche d'emploi !

> LOI DE FINANCES 2009

Budget d'austérité

La Poste



© CADEUNA/ALA

Le 23 septembre dernier, les postiers manifestent contre la privatisation de La Poste, dont le produit serait versé au budget 2009.

Sans surprise, le budget 2009 donne un nouveau tour de vis aux dépenses publiques. Aux 22 921 emplois de fonctionnaires (en équivalents temps plein travaillés) qui ont été supprimés en 2008, s'ajouteront 30 627 nouvelles suppressions. Ainsi, depuis 2003, 87 579 emplois ont disparu. « Sans détérioration » du service selon notre ministre du budget. Pourtant, avec près de 100 000 fonctionnaires en moins, ce sont autant de services publics fragilisés, de fermetures de classes, d'hôpitaux : une réalité que connaissent trop bien les usagers. Pour l'éducation, 13 500 postes seront supprimés (6 500 pour le primaire et 7 000 pour le secondaire) ; 8 250 pour la Défense ; près de 3 000 pour les finances et l'intérieur ; même l'écologie perd 1 400 postes. Seule la justice sera dotée de 512 emplois supplémentaires.

L'Éducation nationale reste le premier poste des dépenses avec 60 milliards d'euros. Il faut dire qu'avec 12 millions d'élèves, plus d'un million d'agents, c'est, la santé mise à part, une des plus importantes missions de l'État. Le service de la dette vient ensuite avec 46 milliards, puis la Défense qui se « contentera » de 37,4 milliards liés à la mise en œuvre du livre blanc. La Recherche et l'enseignement supérieur bénéficient d'une augmentation de 1,8 milliard (à 24,2) ce qui est loin des promesses et des besoins, et avec, pour la première fois, une suppression de 900 postes dans les Universités.

Le taux de prélèvements obligatoires devrait

rester stable, à 43,2 % du PIB, au grand désespoir de tous ceux qui rêvaient de baisser encore les impôts. 1,7 milliard de plus pour la sécurité sociale ; 1,5 pour le RSA ; 0,5 pour l'audiovisuel public et 0,2 pour le bonus écologique viennent réduire les cadeaux de la loi TEPA qui prive le budget de l'État de 15 milliards d'euros chaque année, au profit des plus riches.

Au final, avec 52,1 milliards de déficit contre 41,7 prévus initialement, le budget 2009 s'annonce comme l'un des plus délicat pour le gouvernement.

JEAN-MICHEL DREVON

Après le succès de la grève unitaire du 23 septembre, les organisations parties prenantes de la campagne « Contre la privatisation de La Poste et Pour un référendum sur le service public postal » se sont retrouvées le 25 septembre.

Elles ont confirmé leur détermination à renforcer cette mobilisation sous toutes ses formes et à tous les niveaux. Elles invitent les usagers à signer largement les pétitions pour la défense du service public postal et à participer aux comités locaux avec toutes les organisations et des élus. Elles envisagent une initiative nationale de mobilisations et de manifestations de tous les postiers et usagers et réaffirment que le gouvernement doit renoncer à son projet de privatisation. Elles exigent un débat public et un référendum sur le service public postal.

Plus de 50 organisations sont signataires dont toutes les organisations syndicales et tous les partis de gauche.

Répression syndicale

Le tribunal correctionnel de Perpignan a rendu son verdict le 18 septembre dernier suite à la plainte portée par la société des autoroutes du sud de la France contre les secrétaires départementaux CGT, FSU, FO, UNSA des Pyrénées orientales. Rappelons les faits.

Le 22 mai 2003, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, la CGT, la FSU, la CFDT, l'UNSA et FO organisaient une manifestation avec occupation de la gare de péage de Perpignan, et distribution de tracts. La société des autoroutes portait

plainte pour mise en danger d'autrui et entrave à la circulation sur la voie publique. Le tribunal a considéré que les circonstances des faits ne permettent pas de caractériser la situation de risque qualifié. C'est une victoire pour le camp syndical face aux accusations portées. Par contre il retient le délit d'entrave à la circulation et condamne chacun des militants à une amende de 1 000 euros avec sursis et à verser 800 euros à la société des Autoroutes. Nos camarades ont fait appel de cette décision. La FSU leur apporte tout leur soutien.

19 octobre : l'école dans la rue

« L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous ! » C'est derrière cette banderole que défilent ensemble enseignants, parents, jeunes, militants pédagogiques.

L'appel très large (FSU, UNSA, CFDT, CGT, FCPE, UNEF, UNL, Ligue de l'enseignement, CRAP, Francas...) dénonce une politique qui va détériorer sur le long terme le service public d'Éducation et qui porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités. Un appel qui s'est encore renforcé ces dernières semaines et se concrétise maintenant dans les départements pour l'organisation du voyage vers Paris.

À pied, à cheval, en voiture... et surtout en train, en bus, ce sont des dizaines de milliers de manifestants qui convergeront de toute la France : depuis très longtemps on n'avait pas vu un tel élan unitaire pour l'éducation. Il faut dire que les annonces budgétaires pour 2009, après une rentrée dans des conditions encore dégradées, augmentent le sentiment d'urgence.

Signe encourageant : la liste des personnalités, des organisations et associations soutenant l'initiative ne cesse de s'allonger, présentant une grande diversité : LDH, MRAP, ATTAC, confédération CGT, CFDT... un site www.uneecole-votreavenir.org vous permet de suivre au jour le jour cette campagne. Contre la politique de régression organisée dans l'Éducation nationale, la défense du service public doit être l'affaire de tous. Après les mobilisations de rentrée, les jeudis de l'Éducation, la nuit des IUFM et les états généraux de la formation des enseignants du 4 octobre, la journée du 7 octobre a été marquée notamment par des grèves dans l'éducation. La manifestation du 19 octobre sera un moment important de la lutte pour d'autres choix pour l'École et la Recherche et un système éducatif assurant la réussite de tous. La FSU pour sa part entend bien travailler avec tous pour donner des suites à cette première initiative unitaire.



Eric Favey

« Un choix à courte vue »

La Ligue partie prenante des réactions communes... Qu'est-ce qui nous fait agir?

Nos convictions ! Nous sommes trop attachés à l'École publique, à son rôle fondateur dans l'éducation à la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale, pour la laisser menacer par des réformes qui l'affaiblissent. Même quand elles partent d'une analyse juste de la situation du système scolaire qui doit progresser parce qu'il laisse trop de jeunes en situation d'échec, en grande partie parce qu'il reste conçu pour la « fabrique de meilleurs ». Or il devrait déjà être organisé pour assurer l'accès réel aux savoirs pour tous. Aux savoirs pour penser être et faire dans une société incertaine et complexe. Pas pour la France de la troisième république qui semble inspirer certains choix du gouvernement. On ne fera pas progresser l'École en regardant dans le rétroviseur

d'une époque nostalgique qui n'a jamais servi que les héritiers, au-delà de l'école primaire.

De plus le ministre semble guidé par l'obsession de la suppression de postes, dans la suite de ses deux prédécesseurs, mais en plus dramatique. C'est un choix à courte vue qui pèsera lourd sur les années à venir. Si le gouvernement pense que l'éducation coûte cher. qu'il essaye l'ignorance ! Et puis les risques sont réels d'une externalisation de certaines des missions de l'École, y compris sur le secteur associatif, tout en lui rognant ses moyens ou sur les collectivités, sans les associer aux réformes, la réduction de la semaine scolaire en primaire par exemple, et en leur faisant payer la facture, au risque d'aggraver les inégalités.

Le plus inquiétant pour la Ligue ?

Dérouter les acteurs de l'École, personnels, parents,



Eric Favey, secrétaire national de la Ligue de l'Enseignement délégué à la culture, l'éducation et la société de l'information.

élèves, élus, militants associatifs et pédagogiques au point de leur faire perdre confiance en l'institution et de nourrir ainsi un peu plus le formidable marché de l'anxiété scolaire. Il faut combiner les approches individuelles avec la responsabilité collective de l'institution scolaire qui doit pouvoir s'adapter pour tous et pas seulement pour quelques-uns. Or, notre pays a besoin de restaurer la confiance dans les institutions et en priorité dans celle qui concerne toute la population et l'avenir de la société : l'École commune à toute la jeunesse de ce pays.

NOUS VOUS CONNAISSONS BIEN. ENSEMBLE NOUS VOUS **PROTÉGEONS MIEUX.**

À la MAIF et à l'Autonome de Solidarité, nous accompagnons et protégeons, depuis toujours, les professionnels de l'éducation que vous êtes, en vous assurant dans toutes les circonstances de votre vie personnelle comme professionnelle.

Tous deux partenaires issus de l'économie sociale, nous sommes dédiés par vocation première, aux personnels de l'éducation.

Présents à vos côtés, à chaque instant de votre vie, nous connaissons tout de votre métier, des difficultés rencontrées et des risques encourus, dans le monde d'aujourd'hui tout particulièrement.

Afin de répondre plus efficacement à vos nouvelles attentes et faire face à l'évolution constante de votre métier, nous avons uni nos compétences. Cette alliance nous permet aujourd'hui de vous proposer une offre unique et performante associant protection et proximité.

L'Offre Métiers de l'Éducation, que nous vous proposons conjointement, vous permet de bénéficier des meilleures prestations et garanties spécifiques à nos deux organismes afin de mieux vous protéger, de vous accompagner et de vous défendre chaque jour dans l'exercice de votre métier.

Nouveau : Offre Métiers de l'Éducation
VOTRE MÉTIER A TOUT À Y GAGNER



> CARTE SCOLAIRE

Pas d'école pour les quartiers ?



Pour la deuxième année consécutive, cette rentrée se déroulait sous le régime dit « d'assouplissement de la carte scolaire », au nom de la « liberté de choisir l'établissement ».

Avec un nombre de demandes en augmentation de 17 % et un taux de satisfaction de l'ordre de 80 %, le ministre se félicitait de cette mesure de « justice ».

Pourtant, les premières statistiques et rapports sur le sujet - vite étouffés par le ministère - font état des effets pervers provoqués par ce dispositif. Ainsi, les chefs d'établissements ont relevé que l'assouplissement de la carte scolaire avait un effet « inverse » à l'objectif de mixité sociale affiché et demandé la mise en place d'un « observatoire » pour mesurer ses conséquences.

De même, un rapport de deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale d'octobre 2007, non publié, montrait que, dès sa mise en œuvre, la mesure a contribué à dégrader davantage la mixité sociale.

Rien d'étonnant à cela. Selon Agnès Van Zanten, dans tous les pays où la « liberté de choix » existe, la ségrégation scolaire et les inégalités entre établissements se creusent : les parents de milieu populaire, notamment ceux issus de l'immigration, « se saisissant moins que les autres des opportunités de choix », et, les vœux se portant sur un petit nombre de collèges ou lycées, la hiérarchie entre établissements s'accroît.

ment situé dans un quartier défavorisé, vers des établissements de centre-ville. Importée des États-Unis où elle est pourtant maintenant abandonnée, elle a été présentée comme mesure-

Ainsi, les établissements qui concentrent déjà les difficultés perdent leurs meilleurs élèves... et sont menacés, à terme, de disparition, accentuant la ghettoïsation de quartiers déjà fragilisés.

Autre mesure très médiatisée : le « bus », qui consiste à transporter des élèves d'un établisse-

ment phare par Fadela Amara pour son plan « banlieue ».

Dans les faits, un nombre très limité d'écoles est concerné, qui correspond le plus souvent à des cas très particuliers, d'enclavement par exemple. Là encore, le risque est grand, en cas de généralisation, de voir des quartiers entiers privés d'écoles, et le système ne profiter qu'à quelques-uns.

Il en est finalement de la liberté de choix de l'établissement scolaire comme de celle de coucher sous les ponts : les familles aisées comme les familles modestes, auront la liberté d'inscrire leur enfant dans un établissement difficile d'un quartier défavorisé, mais seules les familles modestes en profiteront !

EMMANUEL GUICHARDAZ



Jean-Jacques Hazan « Dénoncer, mobiliser »

Quelles sont les principales raisons de votre appel à manifester le 19 ?

C'est globalement pour exprimer notre refus de la politique éducative du gouvernement. Sur le plan budgétaire d'abord. Les parents commencent à bien sentir les effets des suppressions de postes au travers de la diminution des possibilités d'options en lycée par exemple, des remplacements d'enseignants de moins en moins assurés. Le nombre d'adultes encadrant les enfants ne cesse de diminuer. La scolarisation en maternelle est en baisse. Mais c'est aussi pour dénoncer une vision toujours plus élitiste de l'école dans la mise en œuvre de réformes,

comme celle par exemple des programmes dans le primaire, ou les enfants sont de moins en moins pris en compte.

Quels échos avez-vous de la mobilisation dans les départements ?

Nous sommes dans une mobilisation qui se construit. Les réunions actuelles de parents sont importantes. Ils veulent dialoguer, se mobiliser et ont besoin d'explications, de sentir une véritable unité d'action et d'ambition de la part des parents et des enseignants, et donc de leurs organisations. De leur évaluation de nos efforts communs à défendre avec vigueur tous ensemble le système édu-



Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE.

catif et plus globalement la place de l'éducation dans notre pays découlera leur mobilisation. Nos adhérents sont dans la même période très investis dans l'organisation des élections de parents qui se dérouleront les 17 et 18 octobre. Ce sont deux facettes d'une même mobilisation. C'est ce qu'ensemble aussi nous pouvons faire comprendre.

> RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Pauvres étudiants



© TRÉVIERS/NAJA

Après leurs camarades d'IUT, BTS ou de classes préparatoires aux grandes écoles, les 1 500 000 étudiants des 83 universités ou établissements assimilés ont fait leur rentrée.

Une rentrée qui s'annonce d'emblée sous le signe de la baisse du pouvoir d'achat : selon l'UNEF, le coût mensuel de la vie étudiante augmente de 5,9 % en moyenne cette année.

Dans le même temps, les aides augmentent de manière très insuffisante (2,5 % pour les bourses, soit un point de moins que l'inflation).

Les quelques mesures positives affichées pour la rentrée (6^e échelon de bourse et augmentation de 50 000 boursiers échelon 0) restent modestes et concernent moins de 7 % des étudiants. Et le gouvernement a même tenté de faire des économies sur le dos des étudiants en situation de handicap, en leur supprimant les dispositions dont ils bénéficiaient jusqu'à présent.

Une fois de plus, le logement constitue le point noir de cette rentrée. Moins de 7 % des étudiants bénéficient de la « cité U ». La hausse des loyers (+ 8,3 % à Paris, + 4,3 % en province), ces difficultés pour justifier des garanties, rendent la recherche d'un logement encore plus difficile que les années précédentes. Seule éclaircie pour le futur : les casernes désaffectées - du fait de la réforme de la carte militaire - seront transformées en logement dans une quinzaine de villes, une mesure « qui va dans le bon sens », selon l'UNEF.

Les droits d'inscriptions sont de plus en plus lourds (+ 4,3 % en moyenne). Et 35

universités font payer des frais supplémentaires, allant parfois jusqu'à 1 000 euros ; une pratique pourtant illégale.

Face à cette situation, la réponse du gouvernement a consisté à mettre en place... le droit à l'endettement ! Une convention signée avec OSEO permet en effet de garantir les prêts contractés, sans avoir recours à une caution. Une mesure qui ne concerne qu'environ 3 % des étudiants, l'immense majorité d'entre eux ne souhaitant pas,

dans une période de forte incertitude pour l'avenir, s'endetter avant même de débiter dans la vie active !

Outre ce contexte social, c'est dans une Université traversée par les turbulences de la loi LRU, la réforme du financement et les suppressions de postes que les étudiants ont fait leur rentrée. De quoi justifier leur engagement aux côtés des personnels de l'éducation, des parents, des lycéens, pour la manifestation du 19 octobre.

EMMANUEL GUICHARDAZ



Jean-Baptiste Prévot « pas de résignation ! »

Comment qualifieriez-vous cette rentrée ?

C'est une rentrée « douche froide » pour les étudiants. Les engagements n'ont pas été tenus, et pour la première fois depuis quinze ans, on supprime des postes dans le supérieur. De plus, alors qu'une politique pluriannuelle en matière de vie étudiante avait été promise, la seule annonce concerne les prêts garantis par l'État.

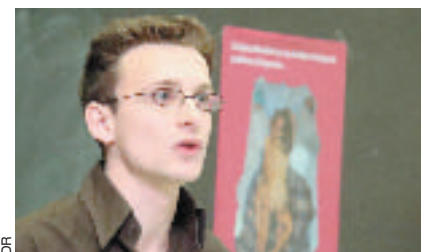
Quel est l'état d'esprit des étudiants ?

Les étudiants estiment qu'il

est urgent d'apporter de vraies réponses à leurs préoccupations, et ils vivent assez mal le concours d'autosatisfaction auquel se livrent les différents ministres. Leurs conditions sociales se dégradent, et les réponses ne sont pas à la hauteur. Il n'y a cependant pas de résignation.

Quels sont les premiers rendez-vous de mobilisation ?

Nous allons lancer une campagne dans les prochains jours sur les conditions de vie, le pouvoir d'achat, la



Jean-Baptiste Prévot,
Président de l'UNEF.

lutte contre l'échec. Nous allons proposer aussi un rendez-vous avec les syndicats enseignants et de personnels pendant le débat budgétaire, pour nous exprimer de manière unitaire. Et il y aura bien sûr les mobilisations du 7 et du 19 octobre.

Les propositions se précisent

Jean-Paul de Gaudemar, désigné par le ministre pour mener la réflexion sur la réforme du lycée général et technologique, vient de dévoiler ses hypothèses de travail.

Au nom de la nécessité d'une plus grande souplesse et d'une plus grande liberté des lycéens dans la construction de leur parcours, d'une plus grande marge d'autonomie des établissements l'organisation en deux voies distinctes (générale, technologique) et en séries (littéraire, scientifique, économique et sociale, technique industrielle, ...) est remise en cause. Les enseignements seraient organisés en modules de trois heures et semestrialisés. En seconde, les enseignements seraient répartis en 11 modules d'enseignement général (lettres, maths, LV1 et LV2, EPS et histoire géographie), 4 d'enseignement d'exploration (classés par famille, l'élève devant choisir ses modules parmi au moins deux d'entre elles) et trois d'accompagnement (soutien, aide aux devoirs) relevant du domaine de « l'autonomie des établissements ». L'horaire hebdomadaire de l'élève serait de 27 heures (une trentaine actuellement, suivant les options). En cycle terminal les enseignements seraient répartis en 16 modules généraux et 16 modules de spécialisation sur les deux années (première et terminale). Les enseignements généraux comprendraient les lettres, maths, LV1 et LV2, et philosophie. Les modules de spécialisation seraient répartis en 4 familles : humanités et arts, sciences, sciences de la société et technologies. L'élève choisirait au moins 9 modules de la même famille.

Pour le SNES, ce projet pose de réels problèmes. La liberté donnée à l'élève dans la construction de son parcours scolaire le rend seul responsable de ses choix avec le risque d'écarter les élèves en difficulté des savoirs formateurs et exigeants. Le SNES reste attaché à l'organisation en séries dans deux voies générale et technologique, pour garantir à tous la cohérence dans la formation et proposer une diversité de pratiques qui contribuent à la démocratisation du lycée et à l'élévation du niveau de qualification des jeunes. Mais il convient certainement de réinterroger leur organisation, pour offrir une plus grande diversité de parcours cohérents, pour rendre à



© TRÉVIERS/NAJA

chacune des séries leur attractivité, pour créer les conditions pour tous de poursuite d'études post bac. Enfin s'il est indispensable de proposer une meilleure articulation entre le travail en classe et le travail prescrit à l'extérieur, cela ne peut se faire en diminuant a priori l'horaire d'enseignement des élèves. Le SNES et le SNEP sont entrés dans les discussions sans naïveté, face à un gouvernement dont la première priorité est la réduction massive de l'emploi

public. Xavier Darcos doit s'exprimer sur la réforme à la fin du mois d'octobre. Si le ministre a affirmé que les hypothèses formulées ne préjugeaient pas de sa décision finale, seul le rapport de force permettra de peser pour d'autres choix. C'est un des enjeux de la réussite de la grève du 7 dans le second degré et de la manifestation nationale à Paris le 19 octobre avec l'ensemble de la communauté éducative.

CLAUDIE MARTENS

Lucie Bousser

« La défense du service public »

L'UNL appelle à la manifestation du 19 octobre. Qu'est ce que vous porterez comme revendication ?

La défense du service public d'éducation. 13 500 nouvelles suppressions d'emplois, essentiellement d'enseignants sont annoncées au budget 2009 alors que nous subissons en cette rentrée les conséquences des suppressions pour 2008. Nous sommes déjà fréquemment à plus de 40 élèves par classe. Faut-il envisager dans l'avenir la construction d'amphithéâtres dans les lycées pour accueillir des classes de 50 ou 60 élèves ? La jeunesse ne peut accepter d'être ainsi maltraitée.

La réforme du lycée est annoncée, le ministère consulte les organisations syndicales. Quelles sont vos demandes dans ces discussions ?

L'UNL est demandeuse d'un débat sérieux sur l'avenir du lycée. Cela nécessite du temps et un cadre qui permette de croiser les points de vue des lycéens et des enseignants. On en est très loin avec la méthode choisie par le ministère : un calendrier intenable, des rencontres séparées ou les lycéens sont réunis entre eux. On a vraiment l'impression d'être traités comme des gamins.



Lucie Bousser, lycéenne, présidente de l'UNL.

Et après le 19, que décidez-vous ?

Il est trop tôt pour répondre. Réussissons d'abord cette journée, voyons ce que seront les réponses du ministère. En fonction de ces éléments nous construirons les suites de l'action.

> PREMIER DEGRÉ

Le grand bazar



© NETANGE/NAJA

En réduisant le travail des enseignants de maternelle à «faire faire des siestes et changer des couches», le ministre feint de méconnaître la réalité. S'il vise directement les enseignants des tous petits, ce déni-grement touche l'ensemble des enseignants de l'école maternelle, en portant atteinte à leur professionnalité. Il permet de justifier la diminution drastique de la scolarisation des 2 ans, alors que de nombreuses études ont mis en avant l'intérêt qu'elle présente pour la réussite scolaire ultérieure. Aujourd'hui on estime à plus de 100 000 le nombre d'enfants restés à la porte des écoles.

Autre exemple du mépris du métier : la disparition des documents d'accompagnement du site du ministère, comme s'il fallait renoncer aux apports des chercheurs de la main à la pâte pour l'enseignement des sciences, ou aux conseils pour l'apprentissage du langage en maternelle? Ces attaques s'inscrivent sur fond de grand bazar : celui de la mise en place des « 60 heures ». Les 2 heures d'aides hebdomadaires aux élèves en difficulté doivent trouver leur place dans une journée déjà bien chargée, et aucune solution ne s'avère satisfaisante du point de vue des rythmes des enfants.

Quant à l'efficacité pédagogique, elle est interrogée... d'autant plus que les dernières annonces budgétaires concernant les RASED confortent toutes les inquiétudes. La réaffectation de plus d'un tiers des enseignants spécialisés démantèlera les réseaux d'aides. Comment croire que la politique menée vise réellement la lutte contre l'échec scolaire? C'est au contraire un véritable renoncement à la réussite de tous. Le budget annoncé pour 2009 constitue en l'es-

pèce à une rupture historique. En effet, malgré 15 900 élèves supplémentaires, ce sont 6 000 postes en moins dans le premier degré. Cette logique traduit bien que les choix éducatifs sont guidés par la seule politique comptable, et non par des ambitions pour l'école. Dernières annonces en date : 3 000 recrutements de moins au concours, et 3 000 postes d'enseignants spécialisés « réaffectés » dans les écoles. Une situation bien sombre, à laquelle s'ajoutent la restriction des droits syndicaux, avec une interdiction de réunion syndicale sur temps de présence des élèves, la mise en place du service minimum d'accueil et la déclaration préalable d'intention de grève... Carte postale pétition pour la maternelle, mise en ligne des documents d'accompagnement sur le site du SNUipp, défense des RASED... les enseignants des écoles se mobilisent sur tous les fronts !

MARIANNE BABY



Catherine Chabrun « Beaucoup à changer »

Pourquoi l'ICEM s'est-il associé à l'appel pour la manifestation du 19 octobre?

Ce collectif est très important, il nous semble indispensable que la parole des associations y soit représentée. Il ne s'agit pas de défendre seulement le nombre de postes mais aussi de nous exprimer sur l'ensemble des mesures Darcos : un mouvement pédagogique comme le notre a beaucoup à dire sur les programmes par exemple. Cet appel devra être le point de départ d'une mobilisation plus vaste, visant l'opinion publique. Nous sommes très inquiets pour l'avenir de

l'Éducation nationale et il est donc naturel que l'on s'associe aux parents et aux organisations syndicales pour la défendre.

Quels choix préconisez-vous pour rompre avec cette politique?

Il faut changer beaucoup de choses ! L'école est un élément de la société et c'est dans ce cadre global qu'elle doit évoluer. Le temps de l'école est l'un de ces axes : le passage aux « 24 h chrono » est une erreur : il faut un temps d'école plus détendu. Cela a un impact aussi sur les moyens d'enseigner : le risque d'un enseignement



Catherine Chabrun du mouvement pédagogique ICEM.

frontal, qui permet d'aller vite, va à l'encontre de ce qu'il faut faire : laisser à l'enfant le temps de chercher, expérimenter, créer. L'école ne peut se réformer sans une véritable réflexion pédagogique !

Le nouvel Educatec Educative

Le salon professionnel de l'Education

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

-  Primaire
-  Secondaire
-  Supérieur
-  Formation

LES 27, 28
ET 29 NOVEMBRE 2008

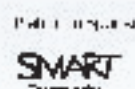
Paris Expo - Porte de Versailles - Hall 7.2

Pour obtenir votre **badge d'accès gratuit** :
www.educatec-educative.com

Partenaire officiel



Co-organisateur officiel



Educatec - Educative
100 rue de la République - 92000 Nanterre - France - tél : +33 (0)1 41 19 33 00 - fax : +33 (0)1 41 19 33 00



La territoriale vote le 6 novembre



© TRÉVIERS/NAJA

1,8 million d'agents sont appelés à élire leurs représentants dans les commissions paritaires de la fonction publique territoriale (FTP). Un secteur traversé par de profondes mutations : décentralisation, réforme des politiques publiques...

Un enjeu fort aussi pour la FSU qui présente pour ce scrutin de nombreuses listes.

Dossier réalisé par
Michel Angot, Marianne Baby,
Jean-Michel Drevon, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens.

Le 6 novembre les personnels de la fonction publique territoriale vont élire leurs délégués du personnel. Comme tous les 6 ans, un million huit cent soixante mille agents, travaillant pour plus de 65 000 collectivités locales ou organisme sociaux sont appelés à voter. C'est pour eux, pour les organisations syndicales qui jouent leur représentativité une échéance majeure. On pense souvent, lorsque l'on parle de l'État, à l'Assemblée nationale, au gouvernement, aux ministères, aux « grands » services publics nationaux. Lorsque l'on parle de fonction publique, on pense là encore à celle de l'État. Or l'État c'est tout autant ces communes, communautés de communes, départements, régions qui structurent non seulement la vie démocratique, dite de proximité, mais aussi la vie sociale, économique, culturelle. Les services publics de proximité (eau, déchets, transports, aide à la personne...) sont largement aussi importants pour les citoyens que la santé ou l'éducation. Il n'y a bien qu'un statut de la fonction publique, depuis 1983, qui se décline en trois versants, avec certes leurs spécificités, État, Territoriale et Hospitalière. On doit d'ailleurs constater que si les effectifs de la FPE fondent année après

année, ceux de la territoriale ne cessent au contraire d'augmenter.

La France, contrairement à ses principaux voisins reste, malgré son organisation décentralisée, depuis la réforme constitutionnelle de 2002, fondamentalement unitaire et jacobine. Il faut d'ailleurs souligner un paradoxe : si au fil des ans l'État se désengage et transfère massivement des compétences et des missions aux collectivités locales, en général sans les moyens réellement afférents, on n'assiste pas à un affaiblissement de l'État, mais bien à un renforcement de son rôle de contrôle et de régulation. On le voit en ce moment du débat budgétaire où le gouvernement tente de maîtriser non seulement ses dépenses et son endettement mais aussi ceux des collectivités locales qui tentent de s'en défendre. Il est significatif que le président de la république, qui vient d'annoncer qu'il est urgent de légiférer sur les échelons des collectivités locales, le fasse en lien avec la suppression de la taxe professionnelle. C'est bien un débat sur l'organisation de l'État qui est en jeu. Il est vrai que « face » à un État fort, le mille-feuille des structures territoriales, leur dispersion et leurs faiblesses - économiques, et politiques - les rendent peu à même de peser et de dialoguer efficacement. En réponse au désengagement de l'État, des présidents de région appellent à en finir avec l'état jacobin et à faire des régions françaises (y compris regroupées pour atteindre la taille critique nécessaire) l'équivalent des landers Allemands ou des généralités espagnoles. Du côté du pouvoir (central) le rapport Attali reprend l'idée d'en finir avec les départements, le rapport Lambert de revoir la « clause générale de compétence ». Une seule chose est certaine tous ces débats méritent que l'ensemble des citoyens puissent s'en saisir, les comprendre et les trancher. On n'en prend pas le chemin.



La décentralisation en



En décembre 1789, la commune devient l'institution administrative locale de base. Quelques semaines plus tard, le territoire français est découpé en 83 départements. Le principe de la libre administration des communes et des départements, par des conseils élus, est consacré par la Constitution de 1946, puis confirmé par celle de 1958. Vingt et une régions sont créées en juillet 1972.

Les lois de mars et juillet 1982 relatives aux libertés des communes, des départements et des régions, font de la France un pays décentralisé. Toutes les autorités locales sont élues. Le préfet perd sa fonction d'exécutif du département ou de la région et voit, en contrepartie, son rôle de représentant de l'État renforcé et diversifié.

Contrairement à ce qui existait avant 1982, le préfet n'a plus à estimer si la décision d'une collectivité est pertinente ou non.

Les lois de 1983 précisent que les communes, les départements et les régions concourent avec l'État à de nombreuses actions : action culturelle, aide sociale et santé, amélioration du cadre de vie, aménagement du territoire, développement économique, enseignement, environnement, formation professionnelle et apprentissage, logement, transports publics, urbanisme... En 1986 des mesures sont prises pour faciliter l'exercice de certaines compétences (en matière d'urbanisme, par exemple), la gestion des personnels territoriaux ainsi que pour assouplir le dispositif budgétaire et financier.

Quelques chiffres

La France avec ses 36 700 communes compte 497 200 élus communaux, élus les 9 et 16 mars 2008. Nos 22 régions comptent 1 880 conseillers et les 97 départements plus de 4 037 élus cantonaux.

Au 1^{er} janvier 2008, la France compte 2 583 EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre (2 393 communautés de communes, 171 communautés d'agglomération, 14 communautés urbaines, 5 syndicats d'agglomération nouvelle) regroupant 91,7 % des communes et 86,7 % de la population.

Si l'on ajoute aux communes, départements, régions, les 19 000 établissements publics, les collectivités territoriales représentent près de 56 000 employeurs.

France

Répartition des compétences



© MUCCHIELLI/NAJIA

La loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité renforce la participation des citoyens à la vie locale. La région devient chef de file en ce qui concerne les aides des collectivités territoriales aux entreprises et ses compétences sont renforcées en matière de formation professionnelle.

Avec l'acte II de la décentralisation (2002 - 2007) la région devient pilote, sur son territoire, en matière d'action économique et de formation professionnelle, domaines où elle avait déjà d'importantes responsabilités. En association avec l'État et dans le respect des compétences du département, la région élabore le schéma régional des infrastructures et des transports en concertation avec les communes. Le département, quant à lui, assure la gestion, de 17 000 km de routes nationales dites secondaires (9 000 km restent gérés par l'État ainsi que les autoroutes). Le département gère des actions de solidarité, comme le fonds de solidarité pour le logement. La loi d'août 2004 transfère la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service travaillant dans les établissements scolaires aux régions et départements. La région devient responsable de l'inventaire général du patrimoine culturel régional. La collectivité qui en fait la demande a la propriété des monuments historiques.

Le dispositif de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales répond à une logique de l'organisation de la décentralisation (principe de subsidiarité), respecte le principe de l'autonomie des collectivités territoriales, et n'autorise

pas la tutelle de l'État sur ces collectivités ni celle d'une collectivité sur une autre.

Très souvent une catégorie de collectivités territoriales est seule responsable d'un domaine de compétences.

COMMUNES	DÉPARTEMENTS	RÉGIONS
- assainissement - attribution de logements sociaux - distribution de l'eau potable - élimination des déchets ménagers - gestion des écoles publiques - plan local d'urbanisme	- aide sociale (enfants, jeunes, personnes âgées, handicapées...) - attribution du revenu minimum d'insertion (RMI) - gestion des collèges - création d'établissements médico-sociaux - santé (vaccinations...) - voirie de routes nationales secondaires	- développement économique (schéma régional, aides aux entreprises...) - formation professionnelle et apprentissage (plan régional, programme régional ...) - gestion des lycées

Dans d'autres cas, un même domaine de compétences est partagé entre les trois catégories de collectivités territoriales dans un cadre propre à chacune d'elles, c'est le cas, par exemple, des transports publics.

Dans d'autres cas encore, un domaine de compétences peut être exercé simultanément par les communes, les départements, les régions. Il en est ainsi, notamment, pour certaines aides, en particulier celles pour favo-

riser l'installation ou le maintien des professionnels de santé dans les zones définies par le code de la sécurité sociale.

Dans d'autres cas enfin, un domaine de compétences revient à la collectivité qui s'estime, au vu des caractéristiques de celui-ci, capable d'assumer cette dernière. C'est le cas pour les aéroports, les ports d'intérêt national, les services de distribution de gaz et d'électricité...

Pascal Filleul, adjoint technique, est imprimeur à la ville de Limoges. Il est également, depuis 2003, secrétaire adjoint du syndicat Inter87 FSU, et secrétaire du syndicat de la Ville de Limoges, affiliés au SNUCLIAS-FSU.

Il partage son temps entre ses responsabilités syndicales (qu'il assume en travaillant à temps partiel, car la ville ne leur reconnaît pas le droit à des délégations), et son activité professionnelle : le service a en charge l'impression des affiches des



DR

Pascal Filleul

Imprimeur à la ville de Limoges

centres culturels, et des divers documents internes de la municipalité.

Candidat cette année (et tête de liste) à la CAP et au CTP, il milite pour « changer les habitudes » dans une ville où ne règne pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la transparence dans les critères d'avancement pour les personnels. Plus de justice sociale, la mise en place des chèques-déjeuner et des titres de restauration, plus de dialogue social : voici le programme des candidats de la FSU à Limoges !



**Isabel
Guidonnet**

Éducatrice
jeunes enfants

Isabel travaille à Créteil dans l'une des 76 crèches que gère le conseil général du Val de Marne... Aux côtés des auxiliaires de puériculture chargées du maternage (repas, change,) elle assure avec ses collègues un rôle pédagogique auprès des enfants âgés de trois mois à trois ans. Elle a également en charge l'aménagement de l'espace, les commandes de jouets, elle joue le rôle de médiateur entre l'équipe de la crèche et l'administration, assure le lien avec les familles.

Depuis 2001, Isabel est élue SNUCLIAS au comité technique paritaire départemental, et au comité d'hygiène et de sécurité. Elle y intervient par exemple sur les projets de réorganisation des services ou la note annuelle des congés. Elle est également élue en commission administrative paritaire pour les agents de catégorie B+ de la petite couronne de l'île de France qui a compétence sur les questions de carrières des agents. Pour assurer son mandat, Isabel dispose d'un mi temps syndical, sa présence chaque matin à la crèche lui permettant de rester en prise avec les réalités quotidiennes du métier.

Forte de la confiance que lui ont témoigné ses collègues, Isabel se présente pour un second mandat au scrutin de novembre, le premier sous le sigle FSU.

Radioscopie de la ter



Dans la FPT, la réussite à un concours ne vaut pas recrutement.

La FPT emploie dorénavant 1,86 million d'agents (+ 3,3 % entre 2005 et 2006), soit près d'un tiers de la totalité des agents publics. Cette hausse provient notamment de l'intégration des agents de l'État issus des transferts liés à l'acte II de la décentralisation (TOS des collèges et lycées, agents de l'Équipement ou des services du Patrimoine et de la Culture); mais aussi de la conclusion de « bons » accords 35 heures (avec des embauches statutaires au lieu de l'accumulation de jours de RTT) ou de « bons » accords liés à la fin du dispositif « emplois-jeunes », qui ont permis de pérenniser de « nouveaux métiers » puis de titulariser nombre d'agents recrutés dans le cadre de ce dispositif.

Une majorité de femmes et de catégorie C

La filière technique occupe 45 % des agents des collectivités territoriales, la filière administrative 23 % et la filière sociale, (qui comprend notamment le

cadre d'emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles), 10 %. Les emplois de chacune des filières culturelles, animation et médico-sociale constituent un volume compris entre 4 % et 6 % des emplois. Les femmes sont nettement majoritaires (61 %) dans la FPT. La catégorie C rassemble 78 % des agents de la FPT. Les catégories B et A représentent, pour leur part, respectivement, 14 % et 8 % des agents.

Plus d'un quart de précaires

Au premier janvier 2007, seuls 73 % des personnels étaient des fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) 23 % sont des non-titulaires, ou des emplois aidés. Ce sont des contractuels sur emploi permanent, saisonniers, agents sur vacance d'emploi, vacataires, assistantes maternelle ou familiale, CAE, CEC, CES, PACTE, CDI... Il existe aussi des agents publics contractuels de droit privé. Les agents sur emplois permanents (42 %) occupent des postes

territoriale

La démocratie locale



© MUCCHIELLI/NAJIA

pour lesquels il n'existe pas de cadre d'emploi ou pour lesquels l'appel à candidature n'a pas permis de recruter un titulaire. Précaires parmi les précaires, 52 % des agents non titulaires sont à temps non complet, contre 13 % des titulaires. Parmi les non titulaires, la part des femmes est de 69 %, contre 57 % parmi les titulaires. Pour les jeunes, l'entrée dans la fonction publique territoriale se fait de plus en plus par la précarité. Selon les chiffres de 2003, 64,6 % des non titulaires appartiennent à la catégorie C. Mais depuis 2001, on observe un accroissement des non-titulaires dans la catégorie A et un recul dans les catégories B et C. Cette situation révèle une approche orientée des méthodes de recrutement. Les tenants du pouvoir local aiment à choisir leurs collaborateurs. Rappelons que dans la FPT, la réussite à un concours ne vaut pas recrutement ! Il faut après avoir satisfait aux « épreuves de sélection » se faire embaucher et donc « trouver un employeur » qui veuille bien de vous.



© CADIEU/NAJIA

La loi de février 1992 prévoit de nouveaux moyens d'information. Elle institue le référendum local communal : un maire peut solliciter l'avis des électeurs sur toute affaire d'intérêt local (remplacement d'un jardin public par un parking).

La loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité renforce la participation des citoyens à la vie locale. La création, par le conseil municipal, de conseils de quartier est obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants. Ces conseils, auxquels participent des citoyens ou des représentants d'associations désignés par le conseil municipal, sont consultés par le maire et peuvent faire des propositions sur tout dossier intéressant le quartier (ou la ville).

Composées d'élus locaux et de repré-

sentants d'associations locales, les commissions consultatives des services publics locaux, créées en 1992, sont désormais consultées sur tout projet de création de service public dans les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions.

Des missions d'information et d'évaluation peuvent être créées pour toute question intéressant la collectivité à la demande de 1/5 des membres du conseil municipal dans les communes de 50 000 habitants et plus et de 1/6 des membres des conseils généraux ou régionaux. D'autre part, les collectivités diffusant un journal d'information sur leurs réalisations et leur gestion doivent réserver un espace pour permettre aux élus d'opposition de s'exprimer. Enfin, la loi apporte diverses améliorations au statut des élus locaux.

Francette Monier travaille en tant que TOS dans un collège à Echirolles (Isère), chargée du ménage et de la restauration. Décentralisation oblige, elle est en « détachement » auprès du Conseil Général, qui la rémunère comme la plupart de ses collègues. Si les TOS y ont gagné sur le plan salarial (13^e mois, primes, avantages sociaux), les modes de gestion des personnels, notamment pour la mobilité, sont bien différents et surtout bien



DR

Francette Monnier
TOS

moins transparents que dans l'éducation nationale : l'entretien individuel est la règle, les critères non communiqués...

C'est pour continuer, en tant que syndicaliste, à pouvoir défendre, informer et accompagner ses collègues que Francette se présente sur la liste de l'UNATOS-FSU aux élections du 6 novembre. Et la campagne (tournées d'établissements, avec le soutien de la FSU 38) ne fait que commencer !

Questions sur les réformes

Faut-il encore décentraliser ? A qui rendent compte les préfets ? Quel est le rôle de l'État ? Quelques questions sur les réformes.

« La France décentralisée a besoin d'un État territorial fort : le gouvernement a fait le choix de la décentralisation. Pour autant l'objectif du gouvernement n'est pas de faire remonter les services de l'État à Paris et de laisser les collectivités s'administrer sans appui ni contrôle. C'est un choix qu'ont fait des pays voisins du nôtre : la représentation de l'État sur le territoire y a quasiment disparu pour faire place à des collectivités autonomes puissantes, complétées par un système d'agences nationales spécialisées. Ce n'est pas conforme aux principes d'égalité et de solidarité fondements de la tradition républicaine... ». C'est derrière ce beau discours que s'abritait Jean-Pierre Raffarin en 2004 pour proposer sa réorganisation territoriale de l'État. Celle-ci est aujourd'hui poursuivie et systématisée dans le cadre de la RGPP. Cette politique se traduit par un renforcement du pouvoir des préfets de régions au détriment de ceux des préfets de départements.

Par sa lettre du 7 juillet 2008 le premier ministre fixe les orientations et le calendrier de « l'organisation de l'administration départementale de l'État » et y confirme le choix d'un échelon départemental qui n'est plus un échelon de décision.

Le niveau régional est celui du pilotage stratégique de l'État. En effet, le préfet de région, dirige et coordonne l'action des services régionaux (hormis la justice, et l'éducation qui reste sous l'autorité des recteurs) et veille à la cohérence de leur action. Il dirige les préfets de département.

Parce que le département est le niveau le plus proche des citoyens pour la mise en œuvre des politiques de l'État, le préfet de département voit ses compétences confirmées dans le domaine de la sécurité publique. Parallèlement le regroupement en deux ou trois directions de l'ensemble des services de l'État (hormis l'éducation et les finances) conduit à un affaiblissement de ce dernier au niveau départemental.

Au-delà des objectifs de réduction des coûts, des effectifs et donc des missions, c'est bien, contrairement aux

discours, une recentralisation de l'État entre les mains de quelques fonctionnaires. Mais alors, comme la France n'est pas un État fédéral, se pose la question de savoir à qui le préfet de région, véritable pro-consul rend des comptes ? Au ministère de l'intérieur ? On conviendra que d'un point de vue démocratique la réponse est un peu courte !

Pour la FSU, face à des collectivités locales qui, notamment depuis 2004 ont des pouvoirs renforcés, il est indispensible que l'État garde des préro-

gatives au niveau local. Pour autant, on ne peut se satisfaire d'un État plus fort au niveau régional, dès lors que les citoyens se voient privés de plus en plus de capacités d'intervention. L'égalité territoriale, sociale et économique n'a rien à y gagner.



« La France décentralisée a besoin d'un État territorial fort » disait Jean-Pierre Raffarin en 2004.

Du côté de l'Élysée

Nicolas Sarkozy a annoncé le 25 septembre à Toulon « Le moment est venu de poser la question des échelons de collectivités locales car le nombre et l'enchevêtrement des compétences est une source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires ». La commission présidée par Jacques Attali, préconisait la suppression des départements. Lancée dès janvier 2009 cette réforme pourrait, selon Jean-François Copé, être conduite en 18 mois. Nicolas Sarkozy a lié cette réforme à la disparition à terme de la taxe professionnelle.

Si beaucoup constatent et déplorent le « mille-feuille » actuel qui rend difficile de savoir où se prennent véritablement les décisions, il serait souhaitable d'avoir un véritable débat citoyen sur toutes les questions de structures et de compétences territoriales. La commune est de fait en train de perdre son poids face à la montée de l'intercommunalité. La dernière élection sénatoriale rappelle la caricature démocratique que représente cette institution. On le sait, les réorganisations de l'État posent de nombreuses questions nouvelles.

Alain Lambert, sénateur de l'Orne (UMP), a remis un rapport au Premier ministre le 7 décembre 2007. S'inscrivant dans la démarche de révision générale des politiques publiques (RGPP), le groupe de travail associant les trois grandes associations d'élus locaux, les principaux directeurs d'administration centrale et des personnalités qualifiées a examiné trois thèmes : la clarification des compétences, l'allègement des contraintes normatives et les relations financières.

Le rapport envisage notamment de revenir sur la clause générale de compétence pour les départements et les régions. Une clarification et un renforcement de ce qui existe sont proposés. Par exemple le regroupement des responsabilités des collèges et lycées aux départements. La deuxième piste consiste à définir de véritable « chef de file » par exemple en rendant prescriptif le schéma sanitaire et social du département. Ceci heurte bien sûr le principe de « libre administration ».

Un des problèmes majeurs de tous ces débats, essentiels, est bien qu'ils échappent largement au débat public et citoyen.

Jean-Jacques Bridey : « aberrant ! »

Le président de la République vient de relancer à Toulon le débat sur les « différents échelons de collectivité locale », le rapport Attali reprenait déjà l'idée de suppression du département, partagez-vous cette approche ?

Je ne la partage pas du tout. On vient d'annoncer qu'il y avait des Parlementaires de la Majorité qui réfléchissaient à l'avenir des collectivités locales, sans interroger les responsables de ces collectivités. C'est prendre le problème à l'envers. Aujourd'hui on fait tout pour couper les marges de manœuvre des collectivités. Après leur avoir mis des charges sur le dos, sans compensations réelles, on assiste maintenant à une baisse des ressources fiscales et financières. Elles se retrouvent étranglées alors qu'elles ont en charge des domaines importants comme l'équipement, le transport, la route. Les collectivités ont pourtant fait leurs preuves : en 20 ans, les collèges ont, par exemple, été modernisés alors que l'équipement hospitalier dont l'État a la charge est dans un état dramatique.

Quelles sont aujourd'hui, selon vous, les motivations du gouvernement ?

Je ne vois pas à quoi servirait la suppression du département. Ce débat sur les échelons de collectivité locale n'a pas de sens. On veut en réalité cacher autre chose : aujourd'hui l'État a vidé ses caisses et n'a plus les moyens. Il cherche à en trouver au détriment des départements et des collectivités comme avec la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), prévue dans le cadre du projet de loi de finances 2009. Elle prévoit de limiter les attributions en ne comptabilisant plus les logements sociaux dans les communes. Ainsi, par exemple, Créteil va perdre 3,7 millions d'euros de dotation de l'État. Au total, ce projet aboutirait à exclure de la DSU 238 communes qui perdront des sommes considérables. En Ile-de-France, 80 n'entreraient plus dans les critères d'attribution. Les villes de gauche, qui ont le plus développé des logements sociaux, seront particulièrement pénalisées.

De plus, la dotation globale de fonction versée par l'État aux collectivités territoriales ne va augmenter que de 2 %.

Et, comme elle intègre le fonds de compensation de la TVA, la progression ne sera en fait que de 0,9 % ! Ce sont pourtant aujourd'hui les collectivités territoriales qui assurent encore un véritable service public tandis que l'État privatise ses services. Mais, on leur donne de moins en moins de moyens... Autre problème : le remplacement obligatoire des enseignants en grève avec la mise en place d'un service minimum dans les écoles. Tous ces éléments inquiètent les Maires et les mettent en colère. On arrivera au point où certains n'arriveront plus à appliquer la loi.

Tout cela fait qu'aujourd'hui la question des échelons de collectivités locales est un faux débat. Le vrai

« Il faut que l'État développe une relation de confiance et de partenariat avec les collectivités territoriales »

débat, c'est comment ces collectivités peuvent répondre aux besoins des populations qui s'appauvrissent alors que l'État met des bâtons dans les roues pour faire face à ces besoins. En plus de 30 ans, c'est la plus forte attaque de l'État sur les collectivités.

Le rapport Lambert préconise de revenir sur la clause générale de compétence des collectivités qu'en pensez-vous ?

Aujourd'hui, toutes les collectivités interviennent au-delà de leurs compétences propres. La politique de logement, par exemple, devrait être conduite par l'État pour permettre un rééquilibrage, une concordance avec l'équipement et l'aménagement du territoire. Hors l'État se désengage malgré des besoins importants. Du coup, les départements et les régions

ont dû mettre en place de véritables politiques de logement bien que ça ne fasse pas partie de leurs compétences. Les collectivités sont obligées de faire le relais.

Il faudrait déjà que l'État arrive à assumer lui-même ses compétences. La contribution de l'État au logement social neuf était de 800 millions d'euros en 2008, elle passera à 550 millions en 2009 pour descendre à 350 millions en 2010. Soit deux fois moins de subventions en deux ans ! L'État se désengage. C'est une politique aberrante et incohérente. En fait, tout va dans le mauvais sens et on réduit aux collectivités les possibilités d'intervenir. Il ne faut pas oublier qu'elles sont le plus grand investisseur public en

France. Si on diminue ses possibilités d'investissement, c'est toute l'économie qui peut souffrir.



Jean-Jacques Bridey est maire de Fresnes et vice-président du Conseil général du Val-de-Marne.

Que proposez-vous pour améliorer l'efficacité et la lisibilité des politiques territoriales ?

Il faut que l'État développe une relation de confiance et de partenariat avec les collectivités territoriales. Car, seules, elles ne peuvent pas régler tous les problèmes de transport, de santé ou encore de logement.

Aujourd'hui, nous sommes très inquiets. Cette inquiétude risque de se transformer en colère face à des besoins qui grandissent sur le terrain et à la précarisation de la population. L'État doit laisser faire les élus pour l'intérêt général et leur donner les moyens pour leurs actions.

Les politiques européennes

Les 15 et 16 octobre, le conseil des ministres européens examinera le projet de pacte européen sur l'immigration et l'asile. Explication du contenu.

L'Europe est le premier foyer d'immigration dans le Monde. Dans nombre de pays de l'UE, compte



L'Europe est le premier foyer d'immigration dans le Monde. L'immigration n'étant pas perçue comme une richesse pour les pays d'accueil mais un problème dont il faut se prémunir.

-tenu du ralentissement de l'accroissement naturel, l'immigration constitue un moteur important de la croissance démographique de l'UE.

Et le vieillissement de la population européenne devrait entraîner dans les années qui viennent de nouvelles vagues d'immigration si l'on veut maintenir son dynamisme économique. Mais pour Brice Hortefeux « l'Europe n'a pas les moyens d'accueillir dignement tous ceux qui voient en elle un Eldorado », les flux migratoires sont trop importants : il faut donc élaborer des règles communes aux 27, l'immigration n'étant pas perçue comme une richesse pour les pays d'accueil mais un problème dont il faut se prémunir. C'est l'objet du pacte européen sur l'immigration et l'asile que Nicolas Sarkozy espère faire signer au Conseil des ministres européens les 15 et 16 octobre. Que va changer ce pacte ? Il comprend cinq engagements, le premier étant de « mieux protéger l'Europe en contrôlant ses frontières extérieures dans un esprit de solidarité » ; pour ce faire, le contrôle aux frontières doit être amélioré, en généralisant l'usage des visas biométriques et en renforçant les pouvoirs de l'agence Frontex (agence chargée de surveiller les frontières

extérieures). L'Europe se barricade tout en pratiquant une politique d'ingérence dans les pays de transit et d'origine en leur imposant la mise en place d'une politique de contrôle sur leur propre territoire. Il s'agit ensuite d'« organiser l'immigration légale en fonction des capacités d'accueil de chaque État membre dans un esprit de responsabilité » : cet engagement permet la mise en œuvre de quotas, l'immigration choisie de main-d'œuvre qualifiée va devenir la règle, mesure discriminatoire qui trie les migrants, notamment en fonction de leur nationalité et bafoue le droit de « vivre en famille ». Mais favoriser l'immigration économique au détriment de l'immigration familiale a peu de sens, car les migrants familiaux ont le plus souvent une activité professionnelle ! Et c'est nier la réalité économique : les besoins concernent aussi les emplois peu qualifiés.

Le 3^e engagement organise « l'éloignement effectif hors de l'Union Européenne des étrangers qui y séjournent irrégulièrement », par le recours aux vols conjoints et aux « charters communautaires », par des accords de réadmission avec les pays d'origine. Dans le pacte, les états s'engagent à renforcer leur dispositif d'éloignement et à conclure des accords de réadmission avec les états tiers.

Le 4^e engagement porte sur la nécessité de « bâtir une Europe de l'asile », mais le droit d'asile existait déjà et se réduit comme une peau de chagrin. La volonté de renforcer les systèmes d'asile des pays tampons et les quotas européens de réinstallation conduisent à une externalisation de l'examen des demandes et donc à un contournement des obligations internationales. Quant au 5^e, il prétend « promouvoir le co-développement et l'aide au développement », mais l'utilise comme moyen de pression pour contraindre les pays tiers à restreindre l'immigration. Les financements pour le Sud sont conditionnés à

Des ponts, pas des murs

Préoccupées par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et par les choix économiques mis en œuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, des organisations de la société civile du Nord et du Sud ont décidé d'organiser un sommet citoyen sur les migrations, les 17 et 18 octobre prochains à Paris. Plusieurs initiatives sont prévues :

vendredi 17 octobre - 2^e Conférence non gouvernementale euro-africaine sur « migration et développement » avec des ateliers :

1. Relations Nord-Sud, modèles de développement et migrations

2. Politique d'immigration « choisie » : quel impact sur les droits des migrants dans les pays d'accueil ?

3. La liberté de circulation : un droit loin d'être universel

4. Femmes migrantes

5. Mineurs en migration

6. Quelle place pour le droit d'asile.

Au Palais des Congrès Paris-Est Montreuil
Samedi 18 octobre - La marche et le concert

Samedi 18 octobre à Paris : Marche festive autour du slogan « Des ponts, pas des murs » : départ Place de la Bastille à 13 h 30 et grand concert gratuit en présence de nombreux artistes : Place de la République, de 16 heures à 22 heures

d'immigration



© TREVIERS/NAJA

la signature par ces pays d'accords d'admission des immigrés expulsés et à l'adoption de lois criminalisant leurs ressortissants qui veulent émigrer, ainsi que ceux de pays tiers !

Il s'agit aussi d'intégrer les fonds transmis par les migrants dans leur pays dans les circuits bancaires (rappelez que leur montant est largement supérieur à l'aide officielle des pays riches).

Avec ce pacte se confirment les grands traits d'une politique d'immigration abordée sous son aspect utilitariste d'immigration choisie, qui fait fi des réalités humaines, économiques et démographiques et ignore les droits de l'homme.

Cette politique favorise les filières clandestines qui empruntent des voies de plus en plus périlleuses pour arriver en Europe et les trafics d'êtres humains, choses qu'elle prétend combattre. Inhumaine, elle sera de fait inefficace : aucun mur, aucune barrière, aucune loi, n'ont jamais pu empêcher totalement ceux qui veulent quitter leur pays de le faire. Et c'est une politique qui fabrique sans cesse des sans-papiers en refusant la régularisation de ceux qui vivent, travaillent ou étudient dans un pays.

ELIZABETH LABAYE

2 questions à Sonia Lukku « L'implication de la société du Sud dans le sommet citoyen »

Quel regard portez-vous sur les politiques européennes ?

« Je commencerai par une évidence : les migrations concernent tout le monde. Les politiques européennes se sont développées de façon eurocentrée pour répondre à leurs intérêts économiques. C'est le thème de l'immigration « choisie » de main-d'œuvre qualifiée sans tenir compte des effets produits dans les pays d'origine en termes de fuite des cerveaux.

C'est aussi un discours sur le péril migratoire qui utilise le migrant comme bouc émissaire pour répondre à une demande supposée de sécurité, demande que l'on crée en façonnant la peur de l'Autre. Au contraire, en favorisant l'immigration légale de travail y compris parmi les moindres qualifications, on répondrait à la

fois aux besoins de l'économie européenne (preuve en est le mouvement des travailleurs sans papiers en France) et à l'excès de main-d'œuvre dans les pays du Sud.

Comment le Sud peut-il peser ?

Les 24 et 25 novembre va se tenir une conférence interministérielle Union Européenne - Afrique : qui le sait en Europe et en Afrique ? À ma connaissance le Sénégal uniquement. On ne peut construire les politiques d'immigration simplement au sommet, sans tenir compte des sociétés civiles, de leurs organisations et syndicats, des migrants eux-mêmes. Le pacte définit les devoirs des migrants, (par exemple être intégrés avant d'arriver en Europe). Où sont les droits ?



Sonia Lukku,
responsable du pôle
solidarités
internationales
à la CIMADE.

Cette politique, d'ailleurs, a des limites. L'adoption de la « directive de la honte » a provoqué un tollé en Amérique du Sud et en Afrique. La société africaine commence à se mobiliser. Il faut créer les opportunités de le faire. C'est pourquoi nous appelons avec les organisations à ce sommet citoyen sur les migrations pour donner la parole au Sud. Les associations du Sud, les migrants doivent être impliqués dans ces questions de développement, dans les politiques menées par leur pays et l'Europe dans une recherche des causes structurelles des migrations. Ils ont des choses à dire !

La Comédie française tourne en Europe

À l'occasion de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France invite au second semestre 2008, ses 26 partenaires à présenter le meilleur de leur patrimoine et de leur création, afin de mettre en évidence la vitalité créatrice des cultures européennes,



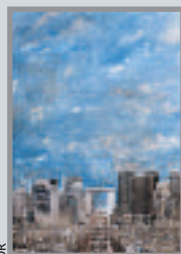
© BRIGITTE ENGUERAND

et la force identitaire d'un patrimoine en grande partie commun. Plusieurs centaines de manifestations sont présentées partout en France jusqu'au 31 décembre 2008. **Programme de la saison culturelle européenne sur : ue 2008.fr**

La Comédie-Française crée l'événement hors de nos frontières en organisant pour cette saison culturelle européenne une grande tournée dans dix pays d'Europe de l'Est, adhérents à l'Union Européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie. Le programme de la tournée est constitué de deux pièces présentées dans un même spectacle, rapprochant deux farces, l'une classique, l'autre contemporaine, l'une française, l'autre italienne : *Les Précieuses ridicules de Molière*, mises en scène par Dan Jemmett (anglais) et *La Festa* de Spiro Scimone (italien), mise en scène par Galin Stoev (bulgare). Cette production de la Comédie-Française est une création proposée par des artistes originaires de plusieurs de ces pays d'Europe.

Créée au théâtre du Vieux-Colombier, elle débutera sa tournée européenne en novembre à Sofia, puis Bucarest en décembre, Gdansk, Varsovie, Bratislava, Budapest, Ljubljana, à Prague, les 14 et 15 janvier 2009, au moment du passage de relais de la présidence française de l'Union Européenne à la présidence tchèque, ensuite Vilnius, Riga, Tallin.

Un nouveau lieu pour l'art contemporain



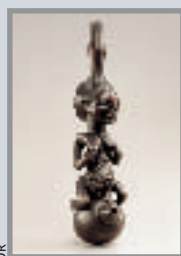
DR

L'art contemporain a un nouveau lieu... à La Défense. L'espace Raymond Moretti, artiste lié au quartier d'affaires par ses sculptures monumentales, a ouvert ses portes

le 26 septembre. L'architecture minimaliste des 400 m², dédiés à l'art contemporain sous toutes ses formes, accueille sa première exposition, avec les aquarelles de Gottfried Salzmann, qu'inspirent les paysages urbains, proposant un regard inédit sur La Défense.

Espace Moretti

Femmes, dans les arts d'Afrique



DR

À travers quelque 130 statues, statuettes, masques et insignes de dignité, la nouvelle exposition du musée Dapper évoque la multiplicité des représentations féminines. La maternité, magnifiée, en constitue le thème majeur dans les arts africains. Aujourd'hui, les

plasticiennes d'origine africaine imposent peu à peu leur créativité. C'est à la photographe camerounaise Angèle Etoundi Essamba que le musée Dapper offre ses cimaises. Du 10 octobre au 12 juillet 2009 www.dapper.com.fr



DR

Lire en fête

Lire en fête, pour sa 20^e édition, est placée sous le signe de la littérature jeunesse, les 10, 11 et 12 octobre. À La grande Halle de la Villette, comédiens, musiciens, vidéastes, dramaturges, plasticiens célébreront les noces de la littérature et de la jeunesse pour la première d'un festival baptisé Codex. À la Bibliothèque nationale de France, l'exposition « Babar, Harry Potter et compagnie » célébrera les personnages cultes de l'imaginaire enfantin. lire-en-fete.culture.fr

Au bonheur de l'impro à Lyon

Du 29 octobre au 1^{er} novembre, des comédiens, musiciens, danseurs des 4 coins du monde se réunissent à Lyon pour le 4^e Festival international d'improvisation. En têtes d'affiches : Buffo (Howard Buten), pitre céleste, et Sylvain Luc, guitariste. Et chaque jour des réalisateurs ont 24h pour réaliser un film selon

une contrainte donnée. spontaneous-festival.com

Akram khan et Juliette Binoche Tandem « IN-I »

27 projets bilatéraux ou « tandem » ont été créés pour célébrer la Présidence française de l'Union Européenne, dont la nouvelle création de l'actrice française, Juliette Binoche, et le danseur et chorégraphe britannique, Akram Khan. Dans un décor d'Anish Kapoor, et une musique de Phillip Sheppard, « In-I » débutera à Londres avant de venir à Paris, au Théâtre de la Ville, du 19 au 30 novembre theatredelaville-paris.com

Atmosphère, le climat révélé par les glaces

Si le thème du climat fait l'objet de nombreuses manifestations, l'intérêt de l'exposition des arts et métiers tient à la rareté des 130 objets exposés. Instruments de mesure, appareils techniques, objets personnels, documents d'archives, photographies, films... qui mettent en évidence le caractère pluridisciplinaire et international de la recherche en milieu polaire.

Du 28 octobre



DR

au 30 avril 2009

Culture, budget tranquille

La suppression de la publicité sur France Télévisions est entérinée dans le projet de budget de la culture présenté le 26 septembre dernier par Christine Albanel. En augmentation de 2,6 %, il laisse sur leurs gardes les professionnels et les acteurs de la vie culturelle.

Le Sarkozysme a suffisamment de chantiers en route pour ne pas s'en prendre à la culture. Cela se traduit par un budget 2009 d'un calme total. Aucune vague, pas même de vaguelette. Le budget est en augmentation de 2,6 %, c'est-à-dire à peu près ce qu'on peut mesurer que sera l'inflation.



Le budget création est en augmentation de 3,1 %.

Il est vrai que la ministre de la culture a eu d'autres chats à fouetter. Il a d'abord fallu répondre aux déclara-

tions impromptues du château annonçant, en guise de vœux, la suppression de la publicité sur les chaînes publiques de télévision (voir POUR n° 128 et 130). C'est désormais chose faite, et 450 millions d'euros seront versés au budget de France Télévisions comme compensation de la part de l'État (le reste, rappelons-le, devant être examiné par le parlement pour taxer à hauteur de 0,90 % le chiffre d'affaires des opérateurs de Télécom et un peu plus celui de la publicité des chaînes privées). À cela, a annoncé Christine Aubanel dans une conférence de presse le 26 septembre dernier, il faut ajouter une augmentation de 3,7 % du budget général de l'audiovisuel public (INA, France Télévisions, Arte et Radio France). Enfin, pour préparer le passage des télévisions au tout numérique, prévu pour 2011, un groupement d'intérêt numérique « France télé numérique » sera créé. Un budget de communication et un « fonds d'aide au bénéfice des foyers les plus modestes » seront abondés à hauteur de 15 millions d'euros en 2009, 72 millions en 2010 et 131 millions en 2011.

« Culture, facteur de croissance »

L'intitulé sent bon la culture énarquienne. L'initiative vient d'ailleurs d'un énarque qui voudrait bien mesurer combien rapporte la culture à l'économie. Renaud Donnedieu de Vabres, puisque c'est de lui qu'il s'agit, avait lancé cette idée lorsqu'il était ministre de la culture. Une conférence va donc réunir en Avignon des réalisateurs, homme de théâtre, artistes et des patrons du secteur, Nicolas Seydoux, pdg d'UGC par exemple, ou encore Axel Ganz, ex-patron du groupe de presse Prisma-France (Femme actuelle, Voici, Capi-

tal...). L'objectif est dans l'intitulé : *Culture, facteur de croissance*. 300 personnes sont attendues à Avignon du 16 au 18 novembre pour cette conférence qui se situe dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne. Nicolas Sarkozy et Jose-Manuel Barroso devraient clore le forum que son initiateur voudrait annuel.



© MICHELLE/NAJA

Patrimoine et création

Budget tranquille pour jours heureux rue de Valois : on s'inquiétait de la capacité de l'État à entretenir convenablement son patrimoine ? Plus 2,2 % (21 millions d'euros), ce qui constitue une somme voisine du milliard (995,2 millions exactement). Cela bien sûr ne permettra pas de faire face à la rénovation de bâtiments aussi nombreux que souvent en mauvais état, mais on ne pourra pas dire que l'État ne fait rien. De même pour le « programme Création » qui passe, lui, à 762,2 millions d'euros accusant ainsi une belle hausse de 3,1 %. Des 23 millions ainsi alloués, 15, iront au spectacle vivant.

Avec près de 600 millions d'euros aux dépenses de personnel, 465 millions au programme Transmission des savoirs et 124 millions à la recherche culturelle, le budget de la culture s'élèvera en 2009 à 2,821 milliards d'euros. Il faudra bien sûr veiller au grain, car la fameuse réserve imposée par Bercy a fait que l'an dernier, selon le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndecac) qui regroupe les opérateurs du spectacle vivant, il n'est resté au final que moins de 1 % de l'augmentation annoncée de 3 %.

Les établissements à la diète

Les grands perdants seront les établissements publics culturels qui vont perdre en moyenne 1 % de leur dotation. On argumente rue de Valois que leurs recettes propres devront compenser ce manque de budget.

Si cela peut se concevoir pour le Louvre, ce sera bien plus difficile pour les théâtres nationaux et les écoles d'arts. Là encore, il faudra voir dans le détail, puisque la ministre annonce que certains d'entre eux ne seront pas touchés, alors que d'autres connaîtront une baisse pouvant aller jusqu'à 5 %. L'idée d'avoir de plus en plus recours au mécénat privé se profile dans cette présentation des choses, et l'on sait que le Louvre s'est lancé dans une politique très commerciale et très critiquée qui l'a conduit notamment à vendre son savoir-faire à l'étranger. Le ministère compte également sur la billetterie de ces établissements qu'il annonce en hausse de 9 % en 2007 par rapport à 2006.

rue de Valois



Avec près d'un milliard d'euros, le patrimoine (ici Versailles) est le poste le plus important du budget de la culture.

© MUCCHIELLI/NAJA

Parent pauvre

Le ministère voit ainsi dans son travail « un budget d'action et de réforme » qui lui « permettra d'être fidèle à ses grandes missions historiques et de répondre aux nouveaux défis ».

Les professionnels et les acteurs de la vie culturelle pensent plutôt que la culture reste le parent pauvre du budget de l'État avec un petit budget qui fait appel aux collectivités territoriales, aux entreprises privées et aux spectateurs avec tout ce que cela comporte d'inégalités régionales, communales, mais aussi dans l'accès à la culture.

Christine Albanel se félicite que les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) aient tiré leur épingle du jeu puisqu'elles font partie « au terme de la révision générale des politiques publiques (RGPP) des huit grandes directions de l'État en région ». L'augmentation n'est pourtant à leur niveau que de 3,3 %. Et cette fois le « véritable équilibre entre la progression du programme Patrimoines et celui du programme Création » n'est pas maintenu. Le premier sera pour les DRAC en augmentation de 10,4 % et le second de seulement 3,5 %.

JACQUES MUCCHIELLI

budget 2009

Mention spéciale pour Marseille

Marseille vient d'être choisie pour être, en 2013, Capitale européenne de la culture.

Le ministère a annoncé que « dès 2008, le projet de musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) bénéficiera de 5 millions d'euros. En 2009, les crédits nécessaires à la rénovation du fort Saint-Jean et à la réalisation du nouveau bâtiment de Rudy Ricciotti » seront mobilisés à hauteur de 15,4 millions en euros. Marseille a donc été préférée à Bordeaux, Lyon et Toulouse, autres candidates à la prestigieuse distinction. L'équipe de candidature Marseille 2013, dirigée par Bernard Latarjet (ancien conseiller de Mitterrand et ancien président du Parc

de La Villette), a su convaincre que la cité phocéenne pouvait peser en Europe.

Engagée depuis 1996 dans une rénovation urbaine, économique et culturelle avec le projet Euroméditerranée, elle avait bien besoin de ce soutien. Sa transformation est désormais visible, prémice d'une mue culturelle. En 2010, le MuCEM (lire POUR 120), premier grand musée national hors de Paris, y verra le jour. Pour Guy Teissier, Président d'Euroméditerranée, « le MuCEM, le Silo, Euromed Center, le Centre Régional de la Méditerranée, le Fonds Régional d'Art Contemporain, sont autant d'équipements



© EUROMÉDITERRANÉE

Le projet du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée verra le jour en 2010.

phares qui feront de la façade littorale la plus grande opération de rénovation urbaine d'Europe, l'épicentre de Marseille capitale européenne de la culture. » Marseille et sa communauté urbaine vont donc mettre en œuvre le programme des manifestations artistiques, mettant à l'honneur son patrimoine historique et culturel, avec l'espoir de s'attirer notoriété et hausse de fréquentation dont le record fut détenu par Lille en 2004.

Six directeurs de théâtres de grandes villes d'Europe se sont unis dans un projet de coopération culturelle, avec l'aide de la Commission européenne. Baptisé **Prospero**, du nom du magicien de Shakespeare, « un utopiste qui rassemble ce qui a été désuni », le réseau se met pour cinq ans au service, de la création européenne, la recherche et la formation.

En quoi consiste le projet **Prospero**?

François Le Pillouër : C'est un accord de coopération culturelle européenne sur le thème « Une ville, un théâtre, une école » entre le Centro Cultural do Belém (Lisbonne, Portugal), Emilia Romagna Teatro (Modène, Italie), la Schaubühne (Berlin, Allemagne), le Théâtre National de Bretagne (Rennes, France), le Théâtre de la Place (Liège, Belgique) et Tutkivan Teatterityön Keskus, Tampere Ylopisto (Tampere, Finlande). Le travail s'articulera pendant cinq ans autour de trois axes : le développement européen de la création, la mise en place d'une recherche théorique européenne, la formation européenne des jeunes comédiens. La mission des six directeurs de théâtre est l'accompagnement des créations.

Le premier acte artistique majeur de **Prospero** sera la création à Rennes, après résidence, de John Gabriel Borkman d'Ibsen, mise en scène de Thomas Ostermeier, directeur de la Schaubühne de Berlin, qui viendra avec son équipe. La pièce, comme les trois autres grandes productions, sera montrée dans les cinq autres villes.

En quoi **Prospero** contribue-t-il à la création théâtrale?

F.L.P. : On compte beaucoup sur la circulation des artistes, comme, à la Renaissance, les jeunes élèves allaient de ville en ville, à la rencontre des maîtres et des écoles. **Prospero** fait en sorte que six jeunes metteurs en scène apprennent auprès des grands, en devenant leur assistant pendant deux mois, puis se voient confier une création. En résidence, les artistes sont immergés dans un autre pays, dans une autre langue. Pour nous, la différence des langues n'est pas un problème, mais une richesse. À l'heure où les artistes se détournent de l'Europe pour aller vers la mondialisation, nous

Prospero, grand projet théâtral européen



DR

pensons que la richesse européenne est sa diversité. Ce qui nous réunit est notre exigence sur le texte, la poésie, sur la fulgurance du contenu. Si nous nous comparions à un festival, nous dirions que **Prospero** a comme concept la mise en scène, comme mythe celui de l'abbaye de Thélème, comme famille les artistes réunis. **Prospero** répond à la question « qu'est-ce qu'être présent aujourd'hui? » tandis qu'Avignon répond davantage à « qu'est-ce qu'il y a de meilleur dans la création? »

Serge Rangoni : Le réseau de **Prospero** va agir principalement dans la production, mais pas seulement. Dans le domaine de la création, les spectacles, coproduits par les six institutions, tourneront d'une ville à l'autre. Après Ostermeier à Rennes, le metteur en scène letton Alvis Hermanis présentera en 2010 une création à Modène et, en 2011, le polonais Krzysztof Warlikowski sera reçu à Liège. Ces metteurs en scène ont l'habitude de travailler sur des scènes de grande envergure. Ils

vont contribuer à montrer une création européenne de grande ampleur.

Des artistes reconnus seront associés (Pippo Delbono, Galin Stoev...), la nouvelle génération aussi. Les jeunes, qui parlent généralement plusieurs langues et ne pratiquent pas seulement dans leur pays d'origine, incarnent l'évolution de la formation du comédien.

Que devrait révéler **Prospero**?

S.R. : J'espère qu'on pourra aborder des textes qui sortent des sentiers battus. Le répertoire de chaque pays est à revisiter. C'est le côté fragile du théâtre, art de la parole. On n'est pas dans un musée, les traces de travail n'existent pas. Et, d'un pays à l'autre, les courants de recherche sont très différents. Recherche et formation donneront lieu à des échanges et à des réflexions de haut niveau. Deux colloques sont annoncés, l'un à Tampere en 2010 portera sur « La mise en scène comme pensée critique du monde », l'autre à Liège en 2012. Le projet nous pousse à l'écoute d'un territoire plus large. Il est fondamental que notre regard ne s'arrête pas aux frontières administratives. Si la Belgique est voisine de nombreux pays d'Europe, les théâtres de Finlande et du Portugal sont très éloignés, alors qu'il est vital de s'ouvrir à l'information et à l'échange. Ce projet ne pourra que renforcer des directions déjà prises, faciliter le passage, le rendre plus visible.

PROPOS RECUEILLIS PAR VÉRONIQUE GIRAUD

FRANÇOIS LE PILLOUËR

François Le Pillouër (à gauche) dirige le Théâtre national de Bretagne à Rennes, et préside le SYNDEAC, principal syndicat des entreprises de spectacle vivant. Chef de file de **Prospero**, il souhaite que « les artistes s'associent à la création européenne qui ne veut pas être qu'un marché commun. »

SERGE RANGONI

Serge Rangoni (à droite) est directeur général du Théâtre de la Place de Liège.

Le budget de l'opération, s'élève à 5,36 millions d'euros sur cinq ans, dont 2,2 millions versés par la Commission européenne.



FICHES D'ACTIVITES



VIDEOS PEDAGOGIQUES



CONCOURS ARTISTIQUE

AVEC VOS ELEVES

DESTINATION CITOYENNETE



TOUTES LES RESSOURCES SONT EN LIGNE



Riches



Vidéos



Concours

Un programme à la carte !

La SNCF met à votre disposition **un centre de ressources en libre accès sur :**

sncf.com/enseignants

Un site pour découvrir le programme "Voyageur et citoyen", visant à plus **de civisme et de sécurité dans les trains et les gares.**

Accueillir un intervenant SNCF dans votre classe, organiser des activités ludico-éducatives, participer au concours d'expression artistique ; **utilisez l'exemple ferroviaire pour parler citoyenneté avec vos élèves.**

TICK'ART

DES ACTIONS CULTURELLES SUR MESURE !

2008
2009



Enseignants, formateurs,
organisez vos sorties scolaires
avec Tick'Art

RENSEIGNEZ-VOUS

01 41 850 900

www.tickart.iledefrance.fr

 **île de France**